

Le Tchad devient le premier État africain à adhérer à la Convention sur l'eau

Dossier de rédaction de H2o
March 2018

Le Tchad est devenu le premier pays hors de la région paneuropéenne à adhérer à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) dont le secrétariat est assuré par la Commission Économique des Nations unies pour l'Europe (UNECE).

Ce pays enclavé d'Afrique centrale est confronté à d'importants problèmes de gestion de l'eau et dépend dans une large mesure des ressources en eau qu'il partage avec ses voisins - le Cameroun, la République centrafricaine, la Libye, le Niger, le Nigeria et le Soudan. Selon l'UNECE, la pénurie d'eau est croissante autour du bassin du lac Tchad et assurer une coopération efficace entre les pays en matière de gestion des ressources en eau est de plus en plus important pour le développement durable, la paix et la stabilité dans la région, minée depuis plusieurs années notamment par les ramifications de l'action du groupe Boko Haram. "Les pressions qui existent aujourd'hui par rapport à l'eau ne vont faire que se renforcer, d'où la nécessité de plus en plus marquée de renforcer la coopération", a déclaré le porte-parole de l'UNECE à l'occasion de l'adhésion du Tchad, Jean Rodriguez, dans un entretien à ONU Info. "Notre Convention fournit un cadre à l'échange de bonnes pratiques et au développement coordonné avec les autres parties à la Convention", a-t-il expliqué. Des travaux conjoints permettent notamment de faire face à diverses situations, telles que la sécheresse et les inondations. "C'est un enrichissement mutuel des pays qui coopèrent", a-t-il ajouté. En adhérant à la Convention sur l'eau, le Tchad a confirmé son ferme engagement en faveur de la gestion durable des eaux transfrontières par le biais des principes et règles du droit international. "Le lac Tchad est le quatrième plus grand lac d'Afrique. Le bassin du lac Tchad est drainé par deux grands fleuves : le Chari et le Logone, qui sont alimentés en grande partie par des affluents à l'extérieur du Tchad. Outre ces eaux de surface, le système aquifère de grès nubien est partagé entre le Tchad la Libye, le Soudan et l'Égypte. Toutes ces raisons expliquent la nécessité pour notre pays d'adhérer à la Convention sur l'eau, qui fournit un cadre de coopération et d'échange aux niveaux régional et international", a affirmé le ministre tchadien de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, Sidick Abdelkerim Haggar.

Selon l'UNECE le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau a déjà contribué à réunir des intervenants-clés au sein du pays afin de répondre aux préoccupations et priorités du pays en matière de gestion de l'eau. L'UNECE signale que plusieurs autres pays ont manifesté un intérêt à accéder à la Convention sur l'eau parmi lesquels le Ghana et le Sénégal dont les expressions d'intérêts restent à concrétiser.

UN News - Africa